année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess **Simplifier la répartition et le contrôle des aides financières destinées aux associations de consommateurs**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Simplifier la répartition et le contrôle des aides financières destinées aux associations de consommateurs, 2016 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 12.10.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik 1
Wirtschaft 1
Wirtschaftspolitik 1
Wettbewerb 1

Abkürzungsverzeichnis

WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
BFK	Eidgenössisches Büro für Konsumentenfragen
WBF	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
SKS	Stiftung für Konsumentenschutz
ACSI	Associazione consumatrici e consumatori della Svizzera italiana (Konsumentenschutz der italienischsprachigen Schweiz)
KF	Konsumentinnenforum Schweiz

CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
BFC	Bureau fédéral de la consommation
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
SKS	Stiftung für Konsumentenschutz (Fédération des consommateurs en Suisse alémanique)
ACSI	Associazione consumatrici e consumatori della Svizzera italiana (Fédération des consommateurs en Suisse italienne)
KF	Konsumentinnenforum Schweiz (Forum des consommatrices)

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wettbewerb

MOTION
DATUM: 29.09.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Depuis le 1er avril 1992, l'ordonnance sur l'aide financière en faveur des associations de consommateurs réglait la répartition des aides financières entre les différentes associations de consommateurs en Suisse : l'Associazione consumatrici della Svizerra italiana (ACSI), la Fédération romande des consommateurs (FRC), la Konsumentinnenforum Schweiz (KF) et la Stiftung für Konsumentenschutz (SKS). Une ordonnance du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a changé la donne depuis le 31 mai 2013. A travers sa motion, Sylvia Flückiger-Bäni (svp/udc, AG) demande des **mesures pour simplifier la répartition et le contrôle des aides financières destinées aux associations de consommateurs**. En effet, elle accuse l'ordonnance du DEFR de n'être qu'un fardeau bureaucratique. Le Conseil fédéral a expliqué que le Bureau fédéral de la consommation (BFC) avait reçu un mandat pour évaluer le nouveau système de répartition établi en 2013 par l'ordonnance du DEFR. De plus, il a rappelé que la situation avait forcément évolué depuis 1992 et qu'une modification de la clé de répartition était inévitable. Il a donc conseillé de rejeter la motion. Lors du vote, le Conseil national a adopté la motion par 123 voix contre 62. L'UDC, le PLR et le PDC ont fait bloc pour obtenir l'adoption de cette motion. [1]

MOTION
DATUM: 06.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

En pointant du doigt le fardeau bureaucratique, Sylvia Flückiger-Bäni (udc, AG) a déposé une motion pour **simplifier la répartition et le contrôle des aides financières destinées aux associations de consommateurs**.
Après l'adoption par le Conseil national, la commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-CE) s'est penchée sur la question. Par 12 voix contre 0 et 1 abstention, la CER-CE a proposé à sa chambre de rejeter la motion. Plus précisément, la commission a rappelé que le système de répartition avait déjà été largement allégé. Elle a donc estimé que la motion n'avait plus lieu d'être. Similairement, la CER-CE a proposé le rejet de la motion 14.3880 qui abordait une problématique identique. En chambre, la motion a été tacitement rejetée. [2]

---

1) BO CN, 2016, pp.1788 s.
2) BO CE, 2018, pp.415 s.; Communiqué de presse CER-CE; Rapport CER-CE